

Québec, le 8 novembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

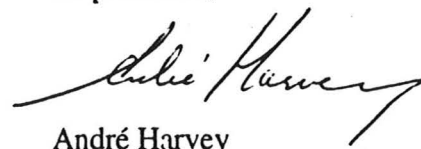
Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le compte rendu de la période d'information et de consultation publiques concernant le projet d'aménagement d'un barrage sur la rivière Chaudière à la hauteur de Saint-Georges par la Corporation Rendez-Vous à la rivière pour l'an 2000.

Cette période d'information et de consultation publiques a pris fin le 27 octobre 2000.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

p.j.

**Projet d'aménagement d'un barrage sur la rivière Chaudière
à la hauteur de Saint-Georges
par la Corporation Rendez-Vous à la rivière pour l'an 2000**

Dossier : 6211-01-007

**Période d'information et de consultation publiques
du 12 septembre au 27 octobre 2000**

*Compte rendu du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet d'aménagement d'un barrage sur la rivière Chaudière à la hauteur de Saint-Georges par la Corporation Rendez-Vous à la rivière pour l'an 2000* a pris fin le 27 octobre 2000. Conformément au mandat qui lui a été confié le 30 août 2000, et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 12 septembre au 27 octobre 2000, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet : justification et description

La Corporation Rendez-Vous à la rivière Chaudière pour l'an 2000 projette l'aménagement d'un barrage sur la rivière Chaudière à la hauteur de la municipalité de Saint-Georges en Beauce afin de créer un plan d'eau utilisable à des fins récréatives. Le site d'implantation du barrage qui a été privilégié est situé à quelque 40 mètres en amont de la confluence des rivières Chaudière et Famine. Le barrage proposé consisterait en un seuil gonflable au fil de l'eau composé de deux tubes de caoutchouc de 50 mètres de long sur trois mètres de haut, fermés aux extrémités et étanches. Ces vannes gonflables seraient installées sur une fondation de béton et seraient séparées par un pilier central profilé pour faciliter le passage des glaces.

Le plan d'eau créé aurait une longueur de 2,6 kilomètres et une superficie de 364 000 mètres². Le barrage serait en exploitation durant la période estivale, soit du 1^{er} juin au 15 octobre et le plan d'eau serait maintenu au niveau de 162 mètres par un système automatique de gestion du niveau d'eau. Le lit de la rivière Chaudière dans la zone d'étude fait partie du domaine privé à partir du centre du cours d'eau. La construction du barrage et son exploitation nécessiteraient donc l'obtention d'ententes avec chacun des propriétaires riverains. Les travaux prévus par le promoteur se réaliseraient sur une période de 14 semaines, débuteraient en mai 2001 et seraient évalués à 3 292 000 \$.

Les répercussions décrites dans l'étude d'impact et les mesures d'atténuation ou de compensation proposées par le promoteur

Pendant la période de construction, l'étude d'impact mentionne des répercussions sur le climat sonore liées au passage des camions. Plus de 3 400 passages de camions seraient prévus pour le transport des matériaux entre les sites d'extraction de la pierre et l'usine de béton du site, et le lieu de disposition des matériaux à excaver du lit et des berges de la rivière. Le chantier serait ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h.

La surélévation du plan d'eau entraînerait une détérioration des conditions naturelles de la végétation riveraine. Les espèces arbustives et herbacées terrestres seraient remplacées par des espèces aquatiques, particulièrement aux endroits où la pente est faible ou modérée.

Un plan de mesures d'urgence détaillant les étapes d'intervention en cas de bris du barrage ou de crue subite serait élaboré et terminé avant la mise en eau du barrage. La surveillance environnementale du projet serait assurée pendant la réalisation des travaux. Pendant les deux étés suivant la fin des travaux de compensation, un programme de suivi environnemental serait effectué et viserait, entre autres, les travaux de remise en état du site, l'évolution de l'état des rives, ainsi que l'aménagement de l'intérieur de l'île Pozer, notamment à des fins d'abri pour les oisillons, ainsi que l'aménagement de l'île pendant les autres saisons.

Les activités de communication

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdo régional
14 et 15 septembre 2000	Le Soleil	
14 et 16 septembre 2000	Le Journal de Québec Le Journal de Montréal	
15 et 22 septembre 2000		L'éclaireur-Progress Beauce-Nouvelle

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates	Nombre d'envois		Diffusion sur Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
12 septembre 2000	21 médias régionaux et médias des régions de Québec et de Montréal	118	Site gouvernemental et site du BAPE
3 octobre 2000	21 médias régionaux et médias des régions de Québec et de Montréal	118	Site gouvernemental et site du BAPE

La liste des centres de consultation

Centres	Adresses
Bibliothèque municipale de la Ville de Saint-Georges	250, 18 ^e Rue
Université du Québec à Montréal	Pavillon Hubert-Aquin, Section des publications gouvernementales, 1255, rue Saint-Denis, local A.M. 100
Bureau du BAPE à Québec	575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Bureau du BAPE à Montréal	2, Complexe Desjardins, tour Est, 18 ^e étage, bureau 1817

La séance d'information

Date :	4 octobre 2000, à 19 h 30
BAPE : Animation Accueil et prise de notes	Luce Motard, agente d'information Claude Leblanc, analyste
Ministère de l'Environnement :	Lucie Lesmerises, chargée de projet
Promoteur :	Claude Lemieux, président de la corporation François Fecteau, président du comité technique
Assistance :	33 citoyens 5 représentants du promoteur 3 journalistes

Les relations de presse

Un rappel de presse auprès des médias locaux et régionaux a été effectué la veille de la séance publique d'information. Le lendemain, l'agente d'information a donné une entrevue radiophonique à Radio-Canada concernant les principales préoccupations exprimées lors de la séance publique d'information.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Le projet et la consultation publique ont fait l'objet de quelques articles dans Le Soleil, L'Éclaireur-Progress et l'Impact, ainsi que de quelques nouvelles dans les médias électroniques au niveau régional.

Les inscriptions aux registres de consultation

Endroits	Nombre d'inscriptions	Nombre de commentaires
Bibliothèque municipale de la Ville de Saint-Georges	0	0
Université du Québec à Montréal	1	0
Bureaux du BAPE à Québec et à Montréal	2	0

Les préoccupations des citoyennes et des citoyens

Les thèmes abordés au cours de la séance d'information publique sont les suivants :

- le barrage et la sécurité ;
- la stabilité des berges ;
- l'usage du plan d'eau ;
- les risques d'infiltration d'eau dans les résidences ;
- la sécurité routière et la propreté ;
- les autres préoccupations.

Le barrage et la sécurité

Un citoyen a demandé s'il était possible de construire un barrage fixe, type enrochement, qui serait, selon lui, moins coûteux et plus rapide à réaliser. Le porte-parole du promoteur a mentionné que cette possibilité n'avait pas été retenue à cause des contraintes que présenterait le passage des glaces.

La sécurité du barrage a été abordée afin de connaître le risque pour les embarcations de passer par-dessus le barrage, les conséquences de la rupture du barrage pour la section aval et les mesures de sécurité qui étaient envisagées.

Le porte-parole du promoteur a précisé qu'un câble de sécurité serait installé afin d'empêcher les embarcations de s'approcher du barrage. Concernant la rupture potentielle du barrage, il a rappelé les informations suivantes :

- le barrage serait construit en deux sections indépendantes, séparées par un pilier central, ce qui réduirait le risque d'une rupture totale du barrage ;
- la pression d'air prévue dans les deux tubes de caoutchouc jouant le rôle du barrage serait si faible que même une perforation par balle de fusil n'arriverait pas à les faire dégonfler ;
- le débit d'eau généré par une rupture complète du barrage (500 m³/sec) serait inférieur au débit de la crue printanière moyenne (580 m³/sec) ; le réservoir se vidangerait en une demi-heure et la vague ainsi créée s'arrêterait en amont des Rapides du Diable ;
- le développement du plan des mesures d'urgence prendra en considération les risques d'un bris du barrage.

En réponse à un questionnement portant sur la durée de vie du barrage ainsi que sur le risque de bris des embarcations sur des roches, le porte-parole du promoteur a mentionné qu'un tel barrage aurait une durée utile de 30 ans et **il s'est dit prêt à identifier et à enlever les roches qui poseraient un problème à la libre circulation des embarcations.**

La stabilité des berges

Un citoyen a demandé quelles seraient les répercussions du rehaussement du niveau d'eau sur la stabilité des berges dans le secteur ouest du pont de Saint-Georges, puisque selon lui, il y aurait déjà des problèmes importants d'érosion sur quelques propriétés de ce secteur. Il a aussi questionné quant à la possibilité de stabiliser les berges avant le rehaussement du niveau d'eau, ce qui pourrait être fait en utilisant les roches identifiées comme nuisibles à la libre circulation des embarcations et qui auraient été enlevées.

Selon le porte-parole du promoteur, le rehaussement du niveau d'eau n'aura aucune répercussion sur les berges et de ce fait, aucun travail de stabilisation de berges préalable au rehaussement du niveau d'eau n'est envisagé. Il a tenu à rappeler qu'un programme de suivi, prévu sur une période de deux ans, incluait un examen de l'état des berges après la mise en exploitation du barrage.

L'usage du plan d'eau

Une préoccupation quant au dérangement qu'occasionnerait l'utilisation du plan d'eau a été manifestée, puisque la préservation de la quiétude des lieux est un élément important dans le choix d'un milieu de vie. En ce sens, l'utilisation de petits moteurs a été questionnée, ainsi que la limitation de l'horaire des activités sur le plan d'eau.

Un conseiller municipal de la Ville de Saint-Georges a confirmé que la Ville prévoyait encadrer l'usage du plan d'eau par l'adoption d'un règlement à cet effet. Le porte-parole du promoteur a rappelé que seuls les moteurs électriques seraient tolérés.

Les risques d'infiltration d'eau dans les résidences

La propriétaire d'une résidence pour personnes âgées s'est inquiétée des risques d'infiltration d'eau dans le sous-sol de cette résidence, la Résidence Riviera, à la suite du rehaussement du niveau d'eau de la rivière et a réitéré sa demande au promoteur de procéder à une évaluation de ce risque. **Le représentant du promoteur s'est dit prêt à rencontrer cette personne et à procéder à l'évaluation demandée.**

La sécurité routière et la propreté

Le propriétaire d'un commerce de vente d'automobiles a manifesté son désir de s'entendre avec le promoteur pour que le trajet prévu pour le transport des matériaux lors de la phase de construction soit modifié afin de garder les rues commerciales et les accès aux commerces propres et sécuritaires. **Le porte-parole du promoteur s'est dit prêt à le rencontrer pour trouver une solution au passage des camions dans cette zone commerciale.**

Les autres préoccupations

Les aménagements périphériques

Advenant la réalisation du projet, certains aménagements périphériques au plan d'eau devraient être construits, aménagements qui ne sont pas assujettis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et qui, par conséquent, n'ont donc pas été considérés dans l'étude d'impact. Des précisions ont quand même été apportées sur ce sujet.

Le porte-parole du promoteur a précisé que des aires de pique-nique étaient envisagées et qu'un stationnement était prévu sur un terrain municipal à côté de l'aréna. Dans ce dernier cas, des options d'achat pour acquérir les terrains privés nécessaires auraient déjà été déposées auprès des deux propriétaires concernés. Dans le cas de la piste cyclable, une préoccupation quant au tracé envisagé par le promoteur et au désaccord de plusieurs riverains a aussi été rapportée.

Commentaire

Un commentaire a été émis par un citoyen, à l'effet qu'il serait souhaitable de retenir la variante qui inclut l'embouchure de la rivière Famine dans le plan projeté, de façon à obtenir un plan d'eau de plus grande dimension.

Les suites apportées à la séance d'information

Selon une porte-parole du promoteur, le propriétaire du commerce de vente d'automobiles a été rencontré tel qu'il avait été entendu lors de la séance d'information, pour trouver une solution au passage des camions dans cette zone commerciale. Le président du comité technique, monsieur François Fecteau lui a d'ailleurs fait parvenir une lettre le 6 octobre rappelant, notamment, qu'une entente était intervenue entre la corporation et le propriétaire du terrain voisin de ce concessionnaire automobile, faisant en sorte que l'accès au site des travaux de construction de la section Est du barrage rétractable se ferait directement du boulevard Lacroix, via le chemin d'accès de la propriété de ce voisin. Une copie de cette lettre a été acheminée au BAPE.

Pour sa part, la propriétaire de la Résidence Riviera, madame Judy Veilleux, a été rencontrée par monsieur François Fecteau, ingénieur et président du comité technique de la corporation. Ce dernier a procédé à une évaluation et l'a consignée dans un document qu'il faisait parvenir à madame Veilleux le 6 octobre 2000. Une copie de ce document a été acheminée au BAPE.

Concernant l'identification des roches qui pourraient poser un problème à la libre circulation des embarcations, aucune autre action n'a été prise par le promoteur confirmant cet engagement, que ce soit auprès du ministère de l'Environnement (MENV) ou du BAPE.

Québec, le 7 novembre 2000

Louise Bourdages, agente d'information, chargée de dossier
En collaboration avec Claude Leblanc, analyste